

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2011

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, PHILIPPON, RENOULT, VAILLANT,
MM. CARLIER, COSTE, DUGLAND, METIVIER.

Était absent :

M. BEAUFORT, Mme JACOB.

La séance est ouverte à 19h38. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER.

M. le Maire demande l'inscription en questions diverses, d'un point approfondi des finances de la commune et du financement par un emprunt des projets dont la réalisation est prévue en 2012. Compte tenu de l'urgence de prendre une décision vu l'évolution hebdomadaire des taux d'intérêts bancaires, M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour traiter ce sujet en priorité. Demande accordée à l'unanimité des présents.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2011 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Finances communales et emprunt :

En cette fin d'année, M. le Maire et Mme la Secrétaire font un état détaillé des opérations réalisées tant en dépenses qu'en recettes sur la section investissement 2011. De même, pour les investissements à venir et qui seront inscrits au budget primitif 2012.

INVESTISSEMENT 2011	Coût H.T.	Subventions	Total subventions	Reste à charge (commune)
<u>Trottoirs et voirie :</u>				
Collecteur grilles	2905,00			
Caniveau enrobé	1606,50			
Caniveau place	2047,50	FDS : 39 %		
Rue de CH TH	14288,30	11350,95	11350,95	18723,85
Calvaire	4204,00			
Champillon	5013,50			
Total	30074,80 H.T. 35969,46 TTC.			
<u>Abris de bus :</u>				
Fraîche Fontaine	24821,00	DETR 40% : 5580,00 Amendes: 1059,98 CDDL (versé en 2012) 6450,00	13089,98	11731,02
<u>Abris de bus :</u>				
Grèves	6800,00	CCRCT : 2092,50	2092,50	4707,50
<u>Atelier communal :</u>	2335,00	DETR 30% 701,00	701,00	1634,00
TOTAL	64030,80		27234,43	36796,37

Le reste à charge de la commune s'entend hors taxe mais nous avons acquitté en plus la TVA sur ces travaux (environ 12500 €), TVA qui nous sera reversée partiellement au cours de l'exercice 2012 (environ 10000 €).

INVESTISSEMENT 2012 PROJETS	Coût H.T.	Subventions attendues	Total subventions	Reste à charge (commune) (arrondi)
<u>Rampe PMR :</u>	Estimation : 20000,00 Base subv. : 13450,00	DETR 55% : 7398,00	7398,00	12600,00
<u>City Stade :</u>	Estimation : 90000,00 Base subv. : 82030,00	CDDL 35% : 12305,00 FRAPP 35% : 16405,00 CCRCT 33% (à demander) : 30000,00 Fonds parlementaires : (à demander) : ???	58710,00	32000,00
<u>Tracteur tondeuse :</u>	15562,00	DETR 30% : 4669,00	4669,00	10900,00
<u>Balayeuse :</u> (avec Mt St Père)	15200,00 (soit 7600,00 par commune)	DETR 30% (à demander) : 4560,00 Agence de l'eau 40% (à demander) : 6080,00	10640,00 (soit 5320,00 par commune)	5000,00 (soit 2500,00 par commune)
TOTAL	140762,00		76097,00	58000,00

A ces chiffres, il faut aussi ajouter la TVA que nous acquitterons en 2012 et qui ne nous sera reversée en partie (15% sur les 19,6%) qu'au budget n+1 soit 2013.

La commune a aussi en projet pour 2013, l'effacement des réseaux et la réfection de la rue du carrefour et de la rue de Rome dont le reste à charge pour la commune est pour le moment estimé à environ 40000,00 €. Il nous faut donc également anticiper cette dépense.

Compte tenu des capacités de remboursement de la commune, du prêt en cours (dernière échéance en janvier 2013), après étude détaillée de l'état des finances communales et des besoins en financement de la section investissement en 2012, le Conseil Municipal décide, après étude des différentes propositions des banques contactées, de contracter un emprunt de 80 000 € sur 8 années au taux fixe de 3,90% auprès de la Caisse d'Epargne. M. le Maire est mandaté pour finaliser l'opération et signer tous les documents en application de la délibération générale prise en début de mandat.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Taux de la taxe d'aménagement :

Suite à la réforme du code de l'urbanisme et de la fiscalité des collectivités territoriales, plusieurs taxes dues lors du dépôt d'un permis de construire sont supprimées et remplacées par une taxe unique, la taxe d'aménagement. Après avoir exposé aussi clairement que possible son champ d'application et ses modalités de mise en œuvre, M. le Maire propose d'instaurer la taxe d'aménagement (T.A.) au taux de 2% sur l'ensemble de la commune. Il propose également d'exonérer de cette taxe toutes les surfaces commerciales à usage de

vente inférieure à 400 m² afin de ne pas pénaliser l'installation hypothétique d'un commerce de proximité dans notre village (boulangerie entre autre). Ce taux entrera en application au 1^{er} mars 2012 pour une durée de trois ans mais sera révisable chaque année dès novembre 2012 pour application au premier janvier de l'année suivante si des évolutions de la situation de notre village se faisaient jour.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

c) USEDA « adhésion de la commune de Saulchery » :

L'USEDA nous demande de confirmer l'autorisation d'accueillir la commune de Saulchery au sein du Syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

d) USESA:

M. COSTE fait un exposé sur les différents sujets abordés lors de la réunion USESA du 2 novembre 2012 dont le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et la convention protection incendie.

1. Rapport annuel de l'USESA :

M. Coste appelle l'attention du Conseil Municipal sur un certain nombre d'informations importantes contenues dans ce rapport (Nombre d'abonnés, consommation moyenne, pertes dues aux fuites, travaux d'amélioration du réseau, évolution du prix de l'eau, etc.). Le Conseil après en avoir pris connaissance approuve le rapport annuel de l'USESA à l'unanimité des présents.

2. Convention protection incendie:

L'USESA propose aux communes adhérentes de signer une convention pour le contrôle, l'entretien et le remplacement si nécessaire des poteaux incendie situés sur la commune. Le montant de la cotisation est fixée à 1,75 € par an et par habitant soit 829,50 € pour 2012. La première installation reste à la charge de la commune. Compte tenu des coûts engendrés par les réparations ou le remplacement d'un poteau incendie, Le Conseil décide de donner suite à la proposition.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2012.

e) Classe de neige école de Brasles :

6 enfants de Gland fréquentant l'école de Brasles partiront en Classe de Neige à la Jumenterie du 11 au 18 février 2012.

M Carlier, adjoint chargé des écoles, rappelle les engagements pris par notre commune auprès de la commune de Brasles pour les affaires scolaires (participation aux achats de manuels et équipements pédagogiques, classes de découverte, etc.) Il sollicite du Conseil Municipal l'approbation de l'engagement à verser la part communale du séjour des enfants de Gland à la commune de Brasles. Le montant de la dépense sera de 6 x 154 € soit 924 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2012.

f) SACEM :

M. le Maire propose de souscrire un forfait, proposé par la SACEM, de 85 € pour 5 manifestations nous permettant de nous mettre en règle en matière de droits d'auteur pour la diffusion de musique lors des différentes manifestations organisées dans la commune (Fête de la Musique, animation musicale feu d'artifice et 14 juillet, brocante, repas des Aînés, arbre de Noël et autres animations éventuelles)

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2012.

g) Correspondant « intempéries » auprès de l'USEDA :

Afin d'éviter la multiplication des appels pour le même incident, l'USEDA nous demande de désigner un correspondant qui sera l'interlocuteur unique de l'USEDA en cas d'incident sur le réseau de distribution. Sur proposition de M. le Maire, Mme VAILLANT est désignée correspondante de l'USEDA.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

h) Départ en retraite de Mme Gorgery :

Mme Gorgery cessera son activité au 31 janvier 2012. Il nous faut dès à présent penser à son remplacement en tenant compte du départ en retraite de Mme Talon en juin 2012. Une fiche de poste sera établie en fonction de ces besoins pour le recrutement d'un personnel de remplacement et le CDG 02 informé de nos intentions.

Pour le moment, afin d'assurer la transmission entre Mme Gorgery et sa remplaçante, M. le Maire propose d'embaucher un personnel supplémentaire à compter du 16 janvier 2012. Pour ce faire il est nécessaire de prendre une première délibération autorisant cette embauche et une seconde délibération créant un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps partiel soit 12 h hebdomadaire dont la rémunération sera celle de l'échelon 1 de l'échelle 3 correspondant au grade indiqué.

Délibérations adoptées à l'unanimité des présents.

Le 31 janvier, lorsque Mme Gorgery sera effectivement en retraite, nous supprimerons son poste de la même manière. Le Conseil Municipal approuve ces dispositions utiles à la continuité du service.

Pour la rentrée 2012, cette personne prendra également en charge l'accompagnement des enfants dans le car de ramassage scolaire mais sur un autre poste à temps partiel puisqu'il s'agit cette fois de la filière « animation » et non plus « technique ». Une procédure identique sera engagée le moment venu afin d'assurer là aussi la continuité du service.

i) Repas de Noël :

Afin de maintenir les liens de franche amitié entre les membres de l'Equipe Municipale, employés et élus, le Conseil décide de la tenue d'un repas de Noël dans les locaux de la Mairie, repas auquel seront conviés également les conjoints et conjointes qui supportent leur absences parfois très tardives à cause de réunions liées à leurs fonctions. La date en sera fixée ultérieurement.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

4/ Informations diverses :

a) Transfert des pouvoirs de police :

La CCRCT ayant la compétence en matière d'accueil des gens du voyage et des ordures ménagères, les pouvoirs de police du Maire liés à ces deux compétences sont transférés à Mme la Présidente de la Communauté de Commune.

b) Location des locaux de l'ex-école :

Après un rappel de l'historique de la situation et de ses conséquences financières (loyers et charges impayés), M. le Maire informe le Conseil Municipal du déclenchement de la procédure d'expulsion de la locataire. Elle deviendra effective au 15 mars 2012. Pour

éviter toute erreur, le cabinet d'huissiers Chauvin-Coulon est chargé du dossier. Les frais seront à la charge de la commune et viendront s'ajouter à la « facture ».

c) Redevance Grands Lacs de Seine :

L'établissement en charge de la gestion des réservoirs servant à la régulation des débits d'eau de la Marne et de la Seine a décidé de mettre en place une taxe sur la consommation d'eau pour pouvoir financer les travaux d'entretien des ouvrages. Cette taxe ne devrait toucher que les organismes prélevant des volumes importants d'eau dans les deux cours d'eau mais nous ne doutons pas que cette taxe sera répercutée sur la facture des consommateurs... dès qu'elle sera effective.

d) Redevance ONF :

L'ONF a décidé de mettre en place une contribution de 2 € à l'hectare pour les bois dont ils ont en charge la surveillance et l'entretien. Cette contribution s'ajoutera aux frais de garderie annuels (13% de frais prélevés sur les ventes de bois)

e) CODERPA :

Le conseil général dont dépend le CODERPA demande de diffuser auprès des personnes de plus de 65 ans (plus de 90 personnes à Gland) un questionnaire relatif aux services à la personne afin de mieux appréhender les besoins. Devant l'ampleur de la tâche et les délais extrêmement courts pour le retour, le Conseil Général, consulté, nous a demandé de le diffuser auprès d'un échantillon représentatif de la population ciblée. Seulement une vingtaine de personnes sélectionnées a donc été destinataire du questionnaire sur notre village.

5/ Questions diverses

a) Permanences du samedi:

Répartition des permanences du samedi matin pour décembre et janvier.

Fermeture exceptionnelle de la Mairie le samedi 24 décembre au matin.

Permanence le 31 décembre de 9h00 à 11h00 conformément à la loi afin de permettre aux retardataires de s'inscrire sur les listes électorales.

b) Remerciements :

L'association « Triathlon de l'Omois » nous remercie chaleureusement d'avoir pu organiser leur compétition en nocturne dans les bois situés sur le territoire de la Commune et d'avoir mis à leur disposition le Foyer Rural pour le palmarès et la soirée crêpes qui a suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.